



# AVIS PUBLIC

## ALIÉNATION DE BIENS D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$

### AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

**QUE** conformément au paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Coteau-du-Lac a aliéné les biens suivants d'une valeur de 10 000 \$ et plus, autrement qu'à l'enchère ou par soumission publique :

- Vente de gré à gré à Hydro-Québec l'immeuble connu et désigné au cadastre du Québec comme étant le lot 6 638 423, d'une superficie de 43 327,5 mètres carrés, sis sur la rue de l'Acier, pour la somme de 6 500 000 \$ taxes applicables non incluses. Le tout selon l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil le 30 octobre 2024 sous le numéro 29 045 680.
- Vente de gré à gré à Les Moulins de Soulanges Inc. l'immeuble connu et désigné au cadastre du Québec comme étant le lot 6 462 632, d'une superficie de 22 935,0 mètres carrés, sis sur la rue de l'Acier, pour la somme de 1 604 656,88 \$ taxes applicables non incluses. Le tout selon l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil le 15 novembre 2021 sous le numéro 26 817 793.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, en ce 14<sup>e</sup> jour de novembre 2024.

Chantal Paquette, OMA  
Greffière et responsable de l'accès à l'information  
et protection des renseignements personnels